



Cotting Charly, Michellod Savio

Vision 0 carbone en 2050

Cosignataires : 0

Réception au SGC : 13.10.23

Transmission au CE : 13.10.23

Dépôt

Le Grand Conseil fribourgeois a validé la loi climat lors de la session de juin 2023. Un des objectifs de cette loi est d'atteindre le zéro net carbone en 2050. Dans ce but, divers outils sont définis dans le plan climat. Toutefois, le zéro net carbone est un objectif très ambitieux. Si dans certains domaines, notamment le bâtiment, le changement de système de chauffage et l'amélioration de l'isolation, ont un grand potentiel de réduction des émissions, dans d'autres domaines il sera plus difficile de s'approcher de l'objectif. Les moyens pour soustraire du CO₂ de l'atmosphère sont encore au stade expérimental et en partie contestés. Il est donc encore difficile de compter réellement sur ce genre de technologie pour atteindre l'objectif de cette loi.

La mobilité est responsable d'environ la moitié des émissions de CO₂ dans notre canton. Sachant que ni la voiture électrique, ni les bus, ni les trains ne peuvent être qualifiés de zéro carbone mais seulement de bas carbone, les auteurs de ce texte posent les questions suivantes :

1. Quelle est la vision du gouvernement de la mobilité dans notre canton à l'horizon 2050 en vue de l'objectif du zéro net carbone ?
2. Quelles seront éventuellement les étapes intermédiaires pour y arriver ?
3. Si le Conseil d'Etat inclut dans sa vision des technologies encore à l'état expérimental, que fait-il pour en favoriser le développement ?

—